



| AGIR POUR LE LOGEMENT |
Chambre
BRETAGNE

RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

DECISION DE CLASSEMENT

dans la catégories des meublés de tourisme

Le meublé identifié ci-dessous est classé 1* 2* 3* 4* 5* pour une capacité de 2 personnes.

Dénomination commerciale, le cas échéant :

Adresse du meublé : Trézao

Ty Yuna

Code Postal : 22300

Ville : PLOUMILLIAU

Identification du loueur :

Nom et prénom : M et Mme LE BEUX

Adresse : Trézao

CP : 22300

Ville : PLOUMILLIAU

Tel : 02.96.54.40.50

Mail :

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Raison sociale :

Nom et prénom : M et Mme LE BEUX

Adresse : Trézao

CP : 22300

Ville : PLOUMILLIAU

Tel : 02.96.54.40.50

Mail :

Le présent classement est délivré pour cinq ans

Fait à LANNION, le 19/04/2021

Timbre de l'organisme évaluateur



Nom et signature du représentant de
l'organisme évaluateur : **MONDET Eugénie**

MONDET E.

Avertissement : Au terme de l'article D.324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

ATTESTATION DE VISITE

Numéro de dossier : EM/22/21/0059

Important : Cette présente page contient le logo Cofrac correspondant, dans les conditions définies d'usage de la marque Cofrac uniquement pour une inspection réalisée par un organisme accrédité par le Cofrac

Identification du loueur :

Nom et prénom : M ET MME LE BEUX

Adresse :Trézao

CP : 22300

Ville : ... PLOUMILLIAU

Pays : . France

Tel :02.96.54.40.50

Fax :

Mail : ...

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom : M ET MME LE BEUX

Raison sociale :

Adresse :Trézao

CP : 22300

Ville : ... PLOUMILLIAU

Mail : ...

Tel :02.96.54.40.50

Fax :

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : LE BEUX

Adresse du meublé :Trézao

Ty Yuna

Code Postal : 22300

Ville : ... PLOUMILLIAU

Tél. logement meublé (s'il existe) : ...

Classement actuel : 1* 2* 3* 4* 5*

Catégorie de classement demandée : ... 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité demandée : 2

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'attestation de conformité pour le classement des meublés de tourisme 19/04/2021

Rapport édité le : 19/04/2021

Inspection réalisée le : 19/04/2021

Nombre de points obligatoires atteints : 197, soit 98 %

du total à atteindre

Conformité du nombre de points à atteindre : Oui Non.

Nombre de points à la carte atteints : 44. Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : Oui Non.

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable Défavorable

Nom de l'organisme : CHAMBRE FNAIM DE BRETAGNE

Déclare ces informations justes et sincères

Date 19/04/2021

Nom et signature du responsable de l'inspection : **MONDET Eugénie**

MONDET E.



RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE
PAR L'ORGANISME VISE AU 1° OU AU 2° DE L'ARTICLE L.324-1 DU CODE DU TOURISME

L'Organisme évaluateur

Nom de l'organisme :... **CHAMBRE FNAIM DE BRETAGNE**
 Adresse :..... 21-23, Mail François Mitterrand
 Code postal :..... 35000 Ville :. RENNES
 Tél. :..... 02.99.14.45.88 Fax : .02.99.14.45.87 Email :. fnaim.bretagne@wanadoo.fr
 Site internet :..... www.immobretagne.fr Référent dossier :.....EM/22/21/0059

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre. (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

40, 41, 42, 98

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	202
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	192
c) Nombre de points obligatoires atteints	197
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	15
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	92
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	28
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	43
h) Nombre de points à la carte atteints	44
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 2



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre
BRETAGNE

RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME RAPPORT DETAILLE ET COMPLET DE LA VISITE D'INSPECTION

Numéro de dossier : EM/22/21/0059
Date du repérage : 19/04/2021

INFORMATIONS GENERALES

Identification de l'établissement

Nature du demandeur (le loueur ou son mandataire)	Propriétaire
Nom du demandeur	LE BEUX
Prénom du demandeur	
Civilité du demandeur	M et Mme
Adresse du demandeur	Trézao
Code Postal du demandeur	22300
Commune du demandeur	PLOUMILLIAU
Pays du demandeur	France
Téléphone du demandeur	02.96.54.40.50
Courriel du demandeur	NC

Identification du logement meublé

Adresse du logement meublé	Trézao Ty Yuna
Code postal du logement meublé	22300
Commune du logement meublé	PLOUMILLIAU
Téléphone du logement meublé	-
Dénomination commerciale, le cas échéant	
Classement actuel	Non classé
Classement demandé	4 étoiles
Capacité demandée	2
Date de la visite d'inspection	19/04/2021
Date d'émission du document	19/04/2021

Identification de l'organisme évaluateur accrédité visé au 1° ou au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme	
Nom de l'organisme qui effectue la visite	CHAMBRE FNAIM DE BRETAGNE
SIRET de l'organisme	419 516 042 00027
Adresse de l'organisme	21-23, Mail François Mitterrand
Code postal de l'organisme	35000
Commune de l'organisme	RENNES
Téléphone de l'organisme	02.99.14.45.88
Fax de l'organisme	02.99.14.45.87
Courriel de l'organisme	fnaim.bretagne@wanadoo.fr
Site internet de l'organisme	www.immobretagne.fr
Civilité de l'inspecteur	Madame
Nom de l'inspecteur	MONDET EUGENIE

Autres informations	
Autres informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	Néant
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	Non
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, préciser le nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	

I. Le rapport détaillé d'inspection

La grille de contrôle

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
Chapitre 1 : Equipements et aménagements									
1.1	Aménagement général	4 *				-			
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne									
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes									
Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)									
Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation									
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 25%	4 *	Optionnel	4	Oui	4			
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	4 *	Optionnel	4	Oui	4			
4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	4 *	Optionnel	4	Non	-			
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	4 *	Optionnel	4	Non	-			
Equipement électrique de l'habitation									
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
7	Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
Téléphonie et communication									
8	Téléphone à proximité immédiate	4 *	Non Applicable	1	NA	-			
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	1	Non	-			
10	Accès internet haut débit	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
Télévision et équipement hi-fi									
11	Télévision couleur installée avec télécommande	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	4 *	Optionnel	2	Non	-			
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	4 *	Optionnel	2	Non	-			
15	Lecteur DVD	4 *	Obligatoire	2	Non	-			
Equipements pour le confort du client									
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
20	Existence d'un système de chauffage	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	4 *	Optionnel	3	Non	-			
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	4 *	Optionnel	3	Oui	3			
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
24	Etendage ou séchoir à linge	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
Mobiliers									
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
1.2	Aménagement des chambres	4 *				-			
Literie									
Lit(s) pour une personne :									
- Largeur									
- Longueur									
Lit(s) pour deux personnes :									
- Largeur									
- Longueur									
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
Equipements et mobiliers (dont électriques)									
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
1.3	Equipements et aménagement des sanitaires	4 *				-			
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus) : 6 pers (1*), 6pers (2*), 6pers (3*), 6 pers (4*) et 4 pers (5*)									
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de (inclus) : 7 pers.(1*), 7 pers.(2*), 7 pers.(3*), 7 pers.(4*), 5 pers.(5*)									
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	4 *	Non Applicable	5	NA	-			
41	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	4 *	Non Applicable	3	NA	-			
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	4 *	Non Applicable	2	NA	-			
Equipements salle(s) d'eau									
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
45	Patère(s)	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
49	Seche-cheveux électrique	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
1.4	Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement	4 *				-			
Bac(s) à laver									
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
Appareils de cuisson									
Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)									
Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)									
51	Nombre de foyers respectés	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	4 *	Optionnel	3	Oui	3			
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	4 *	Non Applicable	2	NA	-			
54	Four	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
55	Four à micro-ondes	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
Vaisselle et matériels de cuisson									
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligato	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
Autres matériels									
60	Cafetière	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
61	Bouilloire	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
62	Grille pain	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
66	Poubelle fermée	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
1.5	Environnement et extérieurs	4 *				-			
Ascenseurs									
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	4 *	Non Applicable	4	NA	-			
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	4 *	Optionnel	4	Non	-			
Parking voiture									
69	Emplacement(s) à proximité	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
70	Emplacement(s) privatif(s)	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
71	Garage privatif fermé	4 *	Optionnel	2	Non	-			
Balcon, loggia, terrasse, jardin									
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	4 *	Optionnel	3	Oui	3			
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m² minimum (200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements)	4 *	Optionnel	4	Oui	4			
Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement									
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
Environnement									

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	4 *	Optionnel	4	Non	-			
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	4 *	Optionnel	4	Non	-			
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu <u>LS</u> de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	4 *	Optionnel	4	Oui	4			
1.6	Etat et propreté des installations et des équipements	4 *				-			
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
83	Le mobilier est propre et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
84	La literie est propre et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4

Chapitre 2 : Services aux clients

2.1	Qualité et fiabilité de l'information client	4 *				-			
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	4 *	Optionnel	2	Non	-			
2.2	Les services proposés	4 *				-			
89	Accueil personnalisé sur place	4 *	Optionnel	3	Oui	3			
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
95	Service de ménage à la demande	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
97	Adaptateurs électriques à la demande	4 *	Obligatoire	2	Non	-			

Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable

3.1	Accessibilité	4 *				-			
	Information, sensibilisation								
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	4 *	Non Applicable	2	NA	-			
	Autres services								
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portable	4 *	Optionnel	2	Non	-			
100	Réveil lumineux ou vibreur	4 *	Optionnel	2	Non	-			
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	4 *	Optionnel	2	Non	-			
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	4 *	Optionnel	2	Non	-			
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	4 *	Optionnel	2	Non	-			
104	Largeur de toutes les portes adaptées	4 *	Optionnel	2	Non	-			
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	4 *	Optionnel	2	Non	-			
3.2	Développement durable	4 *				-			
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
107	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
109	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	4 *	Optionnel	3	Non	-			

(1) NA : non applicable

(2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo, justification d'exemption...)

Les résultats

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	202
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	192
c) Nombre de points obligatoires atteints	197
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	15
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	92
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	28
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	43
h) Nombre de points à la carte atteints	44
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 2

Signature de l'évaluateur: **MONDET Eugénie**

Date : **19/04/2021**

MONDET E.